

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
25/05/2022	25/05/2022	2022-ARA-KKP-3822

1. Intitulé du projet

Projet de création d'un bâtiment industriel de la SCI M à Saint-Paul-Trois-Châteaux (26)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique n°39 a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ²	a) Surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme de 13 545 m ² (supérieure à 10 000 m ²) et dont le terrain d'assiette constructible est d'une superficie de 31 060 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la construction d'un bâtiment industriel, avec dépôt d'un permis de construire pour une surface d'emprise au sol de 11 750 m² (surface de plancher de 13 545 m²).

Le projet s'inscrit dans le développement de la ZAC Drôme Sud Provence (anciennement zone des Pâtis), autorisée en décembre 2016 et dont les travaux d'aménagement ont débuté en juillet 2019. Le projet s'inscrit plus précisément sur le lot A1 de l'îlot A du parc d'activité, lot dédié à l'industrie.

La construction du bâtiment s'accompagnera de l'aménagement de voiries, de parkings, de noues et bassins d'infiltration et d'espaces paysagers.

Le site ne sera pas une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

Le projet est prévu sur une parcelle située en zone AUEm du PLU de la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dont la 6e modification a été approuvée le 18 décembre 2018. La zone AUEm correspond à un secteur à urbaniser destiné aux activités économiques avec une vocation principale d'activités mixtes (commerciales, artisanales, industrielles...).

Dans le cadre de l'implantation du bâtiment, il n'y aura pas de démolition de bâtiments.

4.2 Objectifs du projet

La SCI M est une filiale de la société MONTEIRO, spécialisée dans la tuyauterie et la chaudronnerie industrielles. Dans l'objectif de regrouper ses activités, la société souhaite implanter un bâtiment industriel sur la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront en la création des bâtiments et aménagements des espaces extérieurs (surface d'emprise au sol prévue de 11 750 m²). Le site a déjà fait l'objet d'un terrassement dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC Drôme Sud Provence. La zone est actuellement inoccupée et aucun travaux de démolition ne sera nécessaire.

Les travaux sont prévus pour une durée de 12 mois à compter de Janvier 2023 :

- Mise en place des installations de chantier (base vie, parking engin...),
- Terrassements,
- Aménagements extérieurs : parkings, voiries, réseaux divers, clôture...
- Création des noues et bassins d'infiltration,
- Construction des bâtiments,
- Aménagement intérieur des bâtiments.

Les travaux seront menés de manière à réduire les nuisances environnementales. Il est prévu par exemple :

- l'utilisation d'engins conformes à la réglementation (bruits, gaz d'échappement),
- la collecte et le tri des déchets pour évacuation dans des filières adaptées, et en privilégiant les filières locales ; une attention particulière sera portée sur la propreté et l'organisation du chantier,
- des mesures de limitation des envols de poussières seront mises en place (nettoyage des engins, arrosage, limitation de vitesse...),
- une gestion adaptée des eaux de chantier sera mise en place,
- la sensibilité régulière du personnel aux nuisances environnementales et aux mesures de réduction (eau, air, bruit, biodiversité, déchets).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site ne sera pas une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

Dans le cadre du projet, des surfaces seront imperméabilisées et des ouvrages de compensation sont prévus, dimensionnés conformément aux exigences locales (pluie centennale, coefficient d'infiltration de 2,17x10⁻⁵ m/s). Les eaux pluviales seront ainsi collectées et traitées dans les noues ou bassins d'infiltration du site.

Le projet prévoit la mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture, pour une surface de 5 425 m² de toiture (3 300 panneaux photovoltaïques) et d'une puissance de 1 080 kWc.

L'effectif sur site sera d'environ 275 personnes et les horaires seront de 8h à 18h du lundi au vendredi.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier loi sur l'eau et une demande de permis de construire seront déposés à l'issue de la procédure d'examen cas-par-cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale du site projet	31 060 m ²
Emprise au sol totale	11 750 m ²
Voiries	7 879 m ²
Parking et chemin piéton perméables	10 857 m ²
Espaces verts	574 m ² environ
Panneaux photovoltaïques en toiture (30% d'emprise)	5 425 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Adresse :

ZAC Drôme Sud Provence - Îlot A
26 130 Saint-Paul-Trois-Châteaux

Parcelle cadastrale n°467 section Z

Zonage AUem du PLU de Saint-Paul-Trois-Châteaux

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 44' 15" E Lat. 44° 21' 54" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches : - ZNIEFF de type I n°820030251 "Canal de Donzère-Mondragon et aérodrome de Pierrelatte", à 280 m à l'Ouest du site, - ZNIEFF de type II n°820000351 "Ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales", à environ 115 m à l'Ouest du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche est situé à environ 7,8 km au Nord- Est du site, il s'agit de la zone "Roussas (Roucoule, Combelière, Les Couriassses, Le Moulon)" (FR3800738).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Saint-Paul-Trois-Châteaux n'est pas une commune littorale selon la loi littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proche sont : - PNN "Cévennes [aire d'adhésion]" (FR3400004), à environ 40 km à l'Ouest du site, - PNR "Baronnies Provençales" (FR8000052), à environ 20 km à l'Est du site, - RNN "Gorges de l'Ardèche" (FR3600041), à environ 15 km au Sud-Ouest du site, - RNR "Réseau de grottes à chauves-souris en Drôme et en Ardèche (grottes de Baume Sourde et de Meysset)" (FR9300188), à environ 37 km au Nord-Est du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Etat dans la Drôme, approuvé par arrêté préfectoral le 3 septembre 2021 (3e échéance). D'après les cartes stratégiques de bruit dans la Drôme, approuvées par arrêté préfectoral le 29 juin 2018, le site se trouve dans les zones exposées au bruit de l'autoroute A7 et de la route départementale D59.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'atlas des patrimoines, le site est hors de tout périmètre de protection des monuments historiques, de tout site inscrit ou classé, de tout site patrimonial remarquable. Il est de plus hors de toute zone tampon de biens inscrits au patrimoine mondial.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le portail des zones humides Auvergne-Rhône-Alpes, le site n'est pas concerné par une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. La zone humide la plus proche se situe à environ 120 m au Nord du site, il s'agit du cours d'eau "les Fréresses". D'après le pré-diagnostic naturaliste effectué sur le site, les observations pédologiques et les relevés de végétation n'ont pas mis en évidence la présence d'espaces caractéristiques des zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le DDRM de la Drôme, Saint-Paul-Trois-Châteaux est concernée par les risques inondations, feux de forêt, sismique, industriel, nucléaire et TMD (voie routière et canalisation). Le site est hors des zonages réglementaires des PPRN et PPRT prescrits ou approuvés sur la commune : - PPRI de la Roubine prescrit le 29 novembre 2002, - PPRT "AREVA-COMURHEX" approuvé le 11 septembre 2014, - PPRT SODEREC approuvé le 20 mars 2014. Le site est concerné par le Plan Particulier d'Intervention du site nucléaire du Tricastin, dont il respectera les instructions.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune pollution des sols n'est identifiée sur le site. En particulier, aucun site BASOL ou BASIAS n'y est référencé. Les vues aériennes historiques attestent d'une occupation agricole ancienne.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données du site geo.data.gouv.fr , le site se trouve hors de toute zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, le site se situe en dehors de tout périmètre de protection rapproché ou éloigné d'un captage AEP.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le "Village de La-Garde-Adhémar", situé à 2 km au Nord du site, inscrit le 5 décembre 1972.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches : - ZPS - FR9312006 "Marais de l'île Vieille et alentour", à 4,2 km au Sud du site, - ZSC - FR9301590 "Le Rhône aval", à 4,2 km au Sud du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est la "Pierre à sacrifices", située à environ 1,4 km au Nord-Est du site, et classé le 18 décembre 1919.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'alimentation en eau se fera depuis le réseau AEP et aucun prélèvement direct ne sera fait dans le milieu, conformément au règlement de la ZAC qui interdit tout dispositif de captage de la nappe. La consommation sera d'ordre sanitaire uniquement.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement depuis la nappe ou rejet direct dans le milieu ne sera susceptible d'impacter qualitativement ou quantitativement les eaux souterraines : gestion des eaux pluviales conforme à la réglementation locale, absence d'eaux industrielles, eaux sanitaires rejetées au réseau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera travaillé pour être à l'équilibre remblais/déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera travaillé pour être à l'équilibre remblais/déblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est entièrement localisé au droit d'anciennes terres agricoles. Les enjeux écologiques et les mesures de réduction des impacts ont été déterminés dans le cadre de l'étude d'impact de la ZAC. Un pré-diagnostic naturaliste, présenté en annexe 7 du présent cas-par-cas, a été mené sur le site, conclu que les habitats de la zone ont largement été remaniés et artificialisés. Les aménagements réalisés aux alentours et la présence d'infrastructures de transport limitent le potentiel développement de la biodiversité. A l'issue des inventaires naturalistes, le niveau des sensibilités écologiques est jugé faible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones Natura 2000 les plus proches sont situées à 4,2 km au Sud du site. Au vu de son éloignement, le projet ne sera pas susceptible d'impacter les zones Natura 2000 les plus proches, qui correspondent d'autre part à des habitats et des milieux absents du site (Rhône et sa ripisylve). Pour rappel, le projet respectera les mesures de réduction des impacts définies dans l'étude d'impact et le cahier des engagements écologiques de la ZAC.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de l'éloignement des zones sensibles, le projet ne sera pas susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implantera sur d'anciennes terres agricoles intégrées au périmètre de la ZAC Drôme Sud Provence et classées AUEm par le PLU. La zone est destinée à l'urbanisation et l'implantation d'activités industrielles. Les terrains ont été remaniés dans le cadre de l'aménagement de la ZAC. L'impact sur les espaces agricoles a été étudié dans le cadre de la ZAC.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le Plan Particulier d'Intervention du site nucléaire du Tricastin, dont il respectera les consignes.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le PLU, le site du projet est hors de toute zone inondable (en particulier du PPRI de la Roubine), de tout massif forestier, de toute zone à risque de mouvements de terrain. Les risques foudre et sismique seront pris en compte dans la conception du bâtiment.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque sanitaire lié au projet : les rejets atmosphériques seront uniquement liés au trafic routier, aucun rejet de liquide direct dans le milieu et les niveaux sonores respecteront la réglementation en vigueur. D'autre part, aucun risque sanitaire n'est identifié sur la zone.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera un trafic VL estimé à 300 VL/jour et un trafic PL estimé à 10 PL/jour. Les voiries sont adaptées au trafic prévisionnel sur l'ensemble de la ZAC. L'accès au site se fait depuis la RD59 : TMJA 2018 d'après le département de la Drôme d'environ 22 500 véhicules/jour. Le trafic des VL du site représentera 1,3% du trafic total et le trafic des PL représentera 0,04% du trafic total. A noter que les poids-lourds ne transiteront pas par des centres-villes, ni des zones d'habitats denses.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les émissions sonores du site seront liées au fonctionnement des installations et au trafic. Les niveaux sonores respecteront la réglementation en vigueur. A noter que les moteurs seront à l'arrêt au niveau des quais et que la vitesse sera limitée sur le site. Le site se trouve dans les zones de bruit de l'autoroute A7 et de la route départementale D59 selon le PPBE de la Drôme. Aucune habitation ne sera présente sur le site.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas concerné et les installations ne causeront aucune nuisance olfactive.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas concerné et les installations ne causeront aucune vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'éclairage sera conforme à la réglementation, limité sur le site et aux impératifs de sécurité. Il respectera les prescriptions de la ZAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - minuterias, lampes basse-pression, réflecteurs de lumière privilégiés, - éclairage permanent limité au strict nécessaire, dispositifs automatisés à détection d'activité privilégiés, - nombre de points d'éclairage et intensité limités à partir de 21h, - lampes à faisceaux concentrés et orientés vers le sol.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques seront uniquement liés au trafic généré par le site. L'implantation dans la ZAC et à proximité des axes de transport (A7, RD 59) permet d'éviter le transit par des zones résidentielles sensibles.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales du site seront gérées par infiltration à la parcelle, dans le respect des contraintes définies dans le dossier Loi sur l'eau de la ZAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dimensionnement pour une pluie centennale, - coefficient d'infiltration de $2,17 \times 10^{-5}$ m/s, - profondeur minimum d'infiltration de 2,50 m au TN.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Absence d'eaux usées industrielles. Les eaux usées sanitaires seront rejetées dans le réseau de la ZAC.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les activités entraîneront la production de déchets non dangereux (emballages, etc.) et de déchets dangereux en quantités limitées (équipements électriques et électroniques, etc.). Les déchets seront collectés, triés et évacués en vue de leur valorisation par des partenaires agréés, suivis par BSD.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est hors de toute zone à enjeux culturels ou paysagers : sites classés ou inscrits, monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables, zone de présomption de prescriptions archéologiques. D'un point de vue architectural, le site s'inscrira dans le contexte de la ZAC, marqué par des activités commerciales, artisanales et industrielles. Le projet respectera le cahier des prescriptions urbaines, architecturales et paysagères de la ZAC.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site s'implante sur d'anciennes terres agricoles intégrées au périmètre de la ZAC Drôme Sud Provence et classées AUEm par le PLU. La zone est destinée à l'urbanisation et l'implantation d'activités mixtes. Les terrains ont été remaniés dans le cadre de l'aménagement de la ZAC. L'impact sur les espaces agricoles a été étudié dans le cadre des études ZAC. Le projet est conforme au règlement du PLU et au règlement d'aménagement de la ZAC.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les impacts du site sont susceptibles de se cumuler à ceux des autres entreprises appelées à s'implanter sur la ZAC, notamment des futures entreprises industrielles ou logistiques voisines : impact sur le trafic routier et rejets atmosphériques correspondants, consommation de nouveaux espaces...

Ces impacts ont été pris en compte dans l'étude d'impact de la ZAC : implantation sur une zone dédiée au développement des activités et hors de toute zone résidentielle, voiries dimensionnées en conséquence.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Implantation dans la ZAC Drôme Sud Provence, hors de zones résidentielles ou à enjeux naturels ou culturels, compensation des impacts sur la biodiversité par le respect des engagements écologiques de la ZAC, gestion des eaux pluviales sur la parcelle, absence d'eaux usées industrielles, disponibilité des moyens de lutte incendie, rejets atmosphériques liés au trafic uniquement...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Évaluation environnementale non nécessaire : le projet s'implante au sein de la ZAC Drôme Sud Provence et ne sera pas de nature à présenter des impacts ou dangers significatifs, au vu de la destination du zonage du PLU de la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux (zone destinée à l'urbanisation et l'implantation d'activités mixtes). Des mesures seront mises en place : pas de rejet d'eaux usées industrielles, réseau séparatif entre les eaux usées et les eaux pluviales, gestion et traitement des eaux pluviales sur le site...

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

PIERRELATTE

le,

25/05/2022

Signature

